

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents :

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 34 /2003

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE
LA SAUER »
COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2002**

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003

Le Conseil Communautaire,

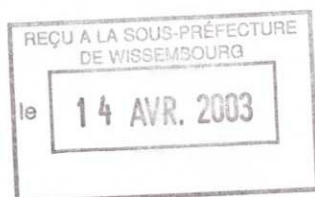
- CONSTATANT que le compte de gestion « Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer » 2002, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor, est identique au compte administratif « Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer » 2002

approuve à l'unanimité le compte de gestion « Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer » 2002.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL